

Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS)

Editeur

La CDPH en Suisse

Qu'est ce qui fonctionne déjà ?

Que faut-il améliorer ?

Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS)
Editeur

La CDPH en Suisse

Qu'est ce qui fonctionne déjà ?

Que faut-il améliorer ?

Impressum

© 2025

Qui a fait ce livre ?

Les éditions SZH/CSPS ont fait ce livre.

Les éditions SZH/CSPS appartiennent à la

Fondation Centre Suisse de Pédagogie Spécialisée (CSPS).

Les éditions SZH/CSPS sont à Berne.

L'image de la couverture du livre est faite par :

Robin Morand et Thomas Wetter.

Ces personnes travaillent au CSPS.

Ce livre a été mis en page par :

Le CSPS.

Ces personnes ont écrit et corrigé le livre en langage facile à lire et à comprendre :

Géraldine Ayer, Josquin Blanc, Robin Morand et Elodie Winkler.

Ces personnes travaillent au CSPS.

Ce livre est une adaptation en langage facile à lire et à comprendre du livre :

La CDPH en Suisse : Bilan et perspectives

Ce livre est sorti en 2024.

Le CSPS a édité ce livre.

Vous voulez en savoir plus sur ce livre ?

Alors cliquez ou scannez le QR code à droite.



Ce livre a été imprimé en Suisse

dans la ville de Merenschwand.

L'imprimerie s'appelle Edubook AG.

ISBN Print : 978-3-907667-00-2

ISBN E-Book : 978-3-905890-99-0 (.pdf)

Listes des textes de ce livre

La société doit comprendre les personnes handicapées	Page 11
La participation politique des personnes handicapées	Page 15
Les soins médicaux pour les personnes handicapées	Page 19
Mise en œuvre de la CDPH dans les cantons suisses	Page 25
La science du handicap	Page 29
Travailler dans les entreprises	Page 33
Les droits des personnes handicapées	Page 37
Accessibilité et CFF	Page 41



Avant de lire le livre

Le livre parle de la CDPH.

CDPH veut dire :

Convention pour les **D**roits des **P**ersonnes **H**andicapées.

La CDPH est un accord entre des pays.

De nombreux pays ont signé cet accord.

La Suisse a signé cet accord en 2014.

Dans la CDPH, il est écrit :

Les personnes handicapées ont les mêmes droits que toutes les autres personnes.

Un **droit** est quelque chose qui est permis.

On **ne** peut **pas** interdire un droit.

Il y a des règles dans la **CDPH**.

Par exemple :

- Les personnes handicapées peuvent participer à tout.
- Elles peuvent décider par elles-mêmes.
- Elles reçoivent de l'aide si nécessaire.
- Il n'y a pas d'obstacles.
- Personne **n'**est désavantagé.
- Toutes les personnes ont la même valeur.



Vous voulez en savoir plus sur
la CDPH en langage facile ?
Alors cliquez ou scannez le QR code à droite.



La CDPH aide à l'inclusion.

Inclusion veut dire :

Tout le monde est accepté.

Tout le monde participe.

Participer veut dire :

On prend part à une activité.

On décide et on prépare l'activité avec.

Ce livre répond à plusieurs questions :

- La Suisse respecte-elle les règles de la CDPH ?
- Comment faire mieux ?
- Quels sont les bons exemples ?
- Que disent les personnes handicapées ?

Différentes personnes ont écrit les textes.

Ces personnes ont des métiers différents.

Certaines personnes ont un handicap.

D'autres personnes n'ont **pas** de handicap.

La société doit comprendre les personnes handicapées

De Franziska Felder et Olga Manfredi

Ces 2 personnes ont parlé de :

L'inclusion des personnes handicapées en Suisse.

L'inclusion veut dire :

- Tout le monde est accepté.
- Tout le monde participe.

Que dit l'article 8 de la CDPH ?

L'article 8 de la CDPH dit :

La société doit comprendre les personnes handicapées.

Beaucoup de personnes **ne** connaissent **pas** le handicap.

Pour que la société comprenne les personnes handicapées, la Suisse doit faire plusieurs choses :

- Des affiches et des cahiers sur le handicap.
- Des cours sur le handicap.
- Des émissions de télévision et de radio sur le handicap.
- Des articles dans les journaux sur le handicap.

Pourquoi c'est important de comprendre les personnes handicapées ?

Les personnes handicapées font partie de la société.

Tout le monde fait partie de la société.

On appelle cela l'inclusion.

Pour réussir l'inclusion des personnes handicapées, tout le monde doit comprendre les personnes handicapées.

Cela veut dire :

Tout le monde sait

comment les personnes handicapées vivent.

L'inclusion à l'école c'est aussi important.

L'inclusion à l'école veut dire :

Tous les enfants ont le droit d'aller

dans l'école de leur quartier.

Que peut faire l'école pour l'inclusion ?

Avant, les enfants handicapés allaient dans des écoles spécialisées.

Aujourd'hui, beaucoup d'enfant handicapés vont dans l'école du quartier.

Cela montre à tous les enfants :

Les personnes handicapées font partie de la société.

À l'école, les enfants apprennent à lire, écrire et calculer.

Les enfants apprennent aussi d'autres choses :

- Travailler avec les autres.
- Respecter les autres.
- Tout le monde fait partie de la société.

L'école du quartier n'est pas

la meilleure solution pour tous les enfants.

Certains enfants handicapés vont dans une école spécialisée.

Comment rendre la société plus inclusive ?

Les personnes handicapées défendent leurs droits.

Les personnes handicapées montrent ce qui doit changer.

1

Comment réussir l'inclusion ?

- Les personnes avec des handicaps différents travaillent ensemble.
- Les services spécialisés aident la société à comprendre les personnes handicapées.
- La société aide les personnes handicapées.

Les services spécialisés connaissent bien le handicap.
Mais il y a peu de services spécialisés.
Créer des services spécialisés coute cher.

Il faut :

La société donne de l'argent aux services spécialisés.

La société doit choisir ce qui est important.

L'inclusion des personnes handicapées est importante.

Informations sur les autrices



Franziska Felder est professeure
à l'Université de Zurich.

Olga Manfredi est juriste et
enseigne à l'Université de Zurich.

La participation politique des personnes handicapées

De Barbara Fontana-Lana, Florence Nater et Elodie Winkler

Ces 3 personnes ont parlé de :

La participation politique
des personnes handicapées en Suisse.

La **participation politique** veut dire 3 choses :

1. Pouvoir comprendre la politique.
2. Avoir le droit de voter.
3. Avoir le droit d'être dans un parti politique.

Participation politique

La Suisse a signé la CDPH en 2014.

La CDPH dit :

Les personnes handicapées doivent avoir les mêmes droits
que les personnes **non** handicapées.

En Suisse, les personnes handicapées peuvent
moins participer à la politique.

Cela doit changer.

Changer la loi

Pour changer la loi, il faut 3 choses :

1. Des personnes connues disent à tous les Suisses :
Les personnes handicapées doivent avoir le droit de participer à la politique.
2. Les politiciens doivent demander aux personnes handicapées :
Comment on peut vous aider ?
Comment faire pour que vous participiez à la politique ?
3. Les politiciens changent la loi.
Alors, les personnes handicapées peuvent voter.

Protéger de la manipulation

Beaucoup de personnes ont peur que les personnes handicapées sont manipulées.

Manipuler veut dire :

Quelqu'un vote à ma place sans demander mon avis.

Manipuler c'est interdit par la loi.

Tout le monde peut être manipulé.

Il faut se protéger de la manipulation.

Que faire contre la manipulation ?

- Apprendre aux personnes à voter.
- Apprendre à l'école ceci :
C'est quoi la manipulation ?
Expliquer pourquoi la manipulation est interdite.

Comprendre le sujet de la votation

C'est important de comprendre le sujet de la votation.

Pour comprendre, il faut faire plusieurs choses :

- Lire le petit livre du Conseil fédéral.
- Lire le journal et écouter la radio.
- Regarder des vidéos qui expliquent le sujet.
- Lire la publicité qui explique le sujet.
- Discuter avec des personnes du sujet.
Par exemple : la famille, les éducateurs ou les amis.

Certaines informations sont difficiles à comprendre.

Les informations faciles à comprendre aident à voter.

Par exemple :

- Des vidéos simples.
- Des textes en facile à lire et à comprendre.

Les journaux et le Conseil fédéral doivent écrire simplement.

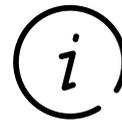
2

Pour comprendre le sujet de la votation, on peut aussi discuter avec les personnes des partis politiques. Des villages et des villes organisent ces discussions. Mais c'est rare en Suisse.

Il faut :

Tous les villages et toutes les villes organisent une discussion avant les votations.

Informations sur les autrices



Barbara Fontana-Lana travaille à l'Université de Fribourg.

Florence Nater est Conseillère d'État à Neuchâtel.

Elodie Winkler travaille au Centre suisse de pédagogie spécialisée.

Les soins médicaux pour les personnes handicapées

De Olga Meier-Popa et Konrad Stokar

Ces 2 personnes ont parlé des soins médicaux pour les personnes handicapées en Suisse.

Les soins médicaux sont :

- Les médicaments.
- Les thérapies.
- Les traitements.

La santé concerne tout le monde

La CDPH dit :

- Tout le monde a le droit d'être en bonne santé.
- Tout le monde doit recevoir de bons soins.

Tout le monde veut dire :

Les personnes handicapées aussi.

Les problèmes en Suisse

En Suisse, les personnes handicapées ne reçoivent pas toujours les bons soins.

Deux organisations parlent de ces problèmes :

- L'organisation des Nations Unies.
- Inclusion Handicap.

3

Contrôle de l'Organisation des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies c'est :
beaucoup de pays qui travaillent ensemble.
Le mot court c'est **ONU**.

L'ONU contrôle les pays tous les 4 ans.
L'ONU contrôle si les pays respectent la CDPH.

L'ONU contrôle par exemple :
Comment les personnes handicapées sont soignées ?

L'ONU a contrôlé la Suisse en 2022.
La Suisse a reçu une mauvaise note.
L'ONU a dit plusieurs choses.

Par exemple :

- Les personnes handicapées **ne** reçoivent **pas** toujours les bons soins ou les bons médicaments.
- Aller chez le docteur est souvent trop cher.
- Des fois, les professionnels de la santé **ne** savent **pas** comment faire avec les personnes handicapées.
- Les femmes et les filles handicapées sont moins bien soignées que les femmes et les filles **non** handicapées.

La Suisse doit faire mieux.

Contrôle de Inclusion Handicap

Inclusion Handicap défend les droits des personnes handicapées en Suisse.

Inclusion handicap a écrit un rapport.

Le rapport a vérifié si la Suisse respecte la CDPH.

Le rapport de Inclusion Handicap dit :

- Chaque canton a ses propres règles pour la santé.
- Les soins sont différents entre les cantons.
- Les personnes handicapées sont désavantagées pour la santé.

Des bons exemples en Suisse

En Suisse, il y a des bons exemples pour la santé des personnes handicapées :

- À l'hôpital de Genève, les personnes handicapées peuvent se rendre plus facilement aux urgences.
- À l'hôpital de Bâle, une personne est responsable des personnes handicapées.
- À Genève, il y a des médecins et des dentistes pour les personnes handicapées.
- Le site Internet **ZaZa Care** donne des informations sur les dents et leur entretien.

3

Pour aller sur le site de **ZaZa Care**

Cliquez ou scannez le QR Code à droite

Différents cantons travaillent ensemble.

Par exemple :

- Ils soutiennent ensemble les jeunes enfants autistes.
- Ils organisent ensemble l'école à l'hôpital pour les enfants qui restent longtemps à l'hôpital.



Qu'est-ce qui peut être mieux ?

Les soins et les traitements

La Suisse doit améliorer les soins et les traitements.

Par exemple :

- Les soignants ont besoin d'une bonne formation.
- Les soignants doivent mieux connaître le handicap.
- Il faut des aides spéciales pour certains groupes.

Par exemple :

- Les personnes avec des maladies psychiques.
- Les femmes et les filles handicapées.

Le prix des soins

Les soins pour les personnes handicapées sont chers.

C'est un problème.

Les personnes handicapées doivent pouvoir payer les soins.

Le respect des personnes handicapées

Tout le monde communique de plusieurs façons.
Par exemple : certaines personnes handicapées parlent avec des images, avec des gestes, avec des tablettes.

Les personnes handicapées ont des choses à dire et des besoins importants.

Il faut écouter et respecter ces besoins.

La Suisse et les cantons doivent contrôler que c'est mieux qu'avant.

Il faut :

Demander l'avis des personnes handicapées.

L'association AMBH

L'association AMBH veut des bons soins pour tout le monde.

AMBH veut dire :

Association pour des soins **M**édicaux
adaptés aux **B**esoins des personnes **H**andicapées.

Elle a formulé 10 demandes importantes.

Vous voulez en savoir plus sur
les 10 demandes ?

Alors cliquez ou scannez le QR code à droite.



3

Informations sur l'autrice et sur l'auteur



Olga Meier-Popa travaille au
Centre suisse de pédagogie spécialisée.

Konrad Stokar est historien.

Il travaille pour la Fondation Cerebral.

Il est né avec une paralysie cérébrale.

Mise en œuvre de la CDPH dans les cantons suisses

De Géraldine Ayer, Nathalie Christen, Barbara Egloff et
Bernhard Kraus

Ces 4 personnes ont parlé de :

La mise en œuvre la CDPH dans les cantons suisses.

La mise en œuvre de la CDPH veut dire :

- Décider quoi faire pour donner plus de droits.
- Donner de l'argent pour aider les projets.

Mise en œuvre de la CDPH en Suisse

La Suisse a signé la CDPH en 2014.

En Suisse, les cantons mettent en œuvre la CDPH.

Ce texte explique :

- Comment le canton de **Neuchâtel**
met en œuvre la CDPH ?
- Comment le canton de **Zurich**
met en œuvre la CDPH ?

La CDPH dans le canton de Neuchâtel



Depuis 2022, le canton de Neuchâtel a une loi pour la mise en œuvre de la CDPH.

Cette loi dit 5 choses :

1. Une personne est responsable de la CDPH.
Cette personne s'appelle Nathalie Christen.
2. Un groupe de personnes handicapées conseille le canton pour l'inclusion des personnes handicapées.
Ce groupe c'est :
Commission pour l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap.
3. Quand les droits **ne** sont **pas** respectés,
Alors un groupe de personnes défend les droits des personnes handicapées.
Ce groupe c'est :
Commission des plaintes.
Ce groupe **n'existe pas** encore.
4. Le canton de Neuchâtel crée un **plan d'action**.
Le plan dit quoi faire pour améliorer l'inclusion des personnes handicapées.
Pour voir le **plan d'action**
scannez ou cliquez le QR code à droite.



5. Le canton de Neuchâtel donne de l'argent à des projets.
Ces projets aident à l'inclusion des personnes handicapées dans la société.

La CDPH dans le canton de Zurich

En 2019, le canton de Zurich crée un plan d'action pour la mise en œuvre la CDPH.



Ce plan propose 4 actions :

1. Une personne est responsable de la CDPH.
Cette personne s'appelle Bernhard Krauss.
2. Un groupe conseille le canton.
Des personnes handicapées font partie de ce groupe.
3. Un groupe surveille la mise en œuvre de la CDPH.
Des personnes handicapées conseillent le canton.
4. Des personnes handicapées conseillent les communes.

Le futur de la mise en œuvre de la CDPH

En Suisse il y a 26 cantons.

Tous les cantons doivent mettre en œuvre la CDPH.
C'est difficile.

Les cantons doivent travailler ensemble pour s'aider.

4

En 2024, tous les cantons ont participé aux :
Journées nationales d'actions pour
les droits des personnes handicapées.
C'est une première étape pour travailler ensemble.

Le plus important pour le futur c'est :
Écouter les conseils des personnes handicapées
pour mettre en œuvre la CDPH.

Le canton de Neuchâtel et le canton de Zurich travaillent
avec les personnes handicapées.

Informations sur les autrices et l'auteur



Nathalie Christen est responsable de
l'inclusion des personnes handicapées
dans le canton de Neuchâtel.

Bernhard Krauss est responsable de l'inclusion des
personnes handicapées dans le canton de Zurich.

Barbara Egloff et **Géraldine Ayer** travaillent au
Centre suisse de pédagogie spécialisée.

La science du handicap

De Urs Germann et Brian McGowan

Ces 2 personnes ont parlé de :
La science du handicap en Suisse.

La science du handicap cherche des solutions pour les personnes handicapées.

C'est quoi la science ?

La science c'est :

Avoir des nouvelles connaissances sur un sujet.

La science sert à mieux comprendre le monde.

Les scientifiques c'est :

les personnes qui font la science.

Les scientifiques ont des questions.

La science permet de répondre à ces questions.

Il existe différentes sciences.

Par exemple :

- La science de la médecine.
- La science des mathématiques.
- La science du handicap.

C'est quoi la science du handicap ?

La science du handicap répond à des questions sur le handicap.

Par exemple :

- Comment la société inclut les personnes handicapées ?
- Comment tout le monde peut participer à la société ?

C'est quoi le handicap ?

Une personne a une déficience.

Et la société a des obstacles.

La personne avec la déficience **ne** peut **pas** participer à cause des obstacles.

Par exemple :

La personnes se déplace en chaise roulante.

Et la banque a des escaliers.

La personne en chaise roulante **ne** peut **pas** rentrer.

Alors cette personne est désavantagée.

Cette personnes a **moins** de possibilités.

Les objectifs de la science du handicap

Les objectifs de la science du handicap c'est :

- Tout le monde participe à la société de manière égale.
- Tout le monde a les mêmes droits.

Les personnes handicapées connaissent bien les obstacles.
Il faut :

- Les personnes handicapées travaillent avec les scientifiques.
- Les personnes handicapées montrent les obstacles aux scientifiques.
- Les scientifiques trouvent des solutions pour supprimer les obstacles.

Alors, les personnes handicapées participent à la science.

Supprimer les obstacles aide tout le monde.

La science du handicap en Suisse

La science du handicap est très importante.
Elle aide à inclure les personnes handicapées.

Les scientifiques suisses s'intéressent peu au handicap.
La Suisse doit développer la science du handicap.

Informations sur les auteurs



Brian McGowan enseigne la science du handicap.
Il vit avec un handicap physique depuis l'enfance.

Urs Germann travaille au Bureau fédéral de l'égalité
pour les personnes handicapées (BFEG).
Il vit avec un handicap auditif depuis l'enfance.

Travailler dans les entreprises

De Géraldine Ayer, Théodule Gachet et Emmanuelle Rath

Ces 3 personnes ont parlé des entreprises.
Les entreprises doivent changer quoi
pour aider les personnes handicapées ?

Participer dans l'entreprise

Dans une entreprise, les employés ont le droit de :

- Dire leur avis.
- Participer aux décisions de l'entreprise.

Les personnes handicapées ont aussi le droit de participer dans l'entreprise.

Emmanuelle et Théodule disent leur avis.

Ils expliquent 3 choses :

1. La différence entre **fonction** et **handicap**.
2. Le problème avec le **salaire**.
3. Des **solutions**.

1. La différence entre fonction et handicap

La **fonction** c'est le travail de la personne.

Par exemple :

Une personne travaille dans un garage.

Sa fonction c'est **garagiste**.

Des entreprises disent :

« C'est un **handicapé** qui est garagiste ».

Le **handicap** est en premier.

Dans une entreprise, c'est important de dire

la **fonction** de la personne en premier.

Par exemple : « C'est **un garagiste** ».

On montre les compétences de la personne en premier.

Le handicap vient en deuxième.

La personne a des compétences.

C'est plus valorisant de dire la **fonction** en premier.

2. Le problème avec le salaire

Une personne handicapée a droit à une rente.

Une **rente**, c'est de l'argent donné chaque mois par l'AI.

L'AI c'est l'Assurance-Invalidité.

Une personne handicapée qui travaille reçoit aussi un salaire de l'AI.

Le salaire donné par l'AI est bas.

C'est entre 2 et 16 francs par heure.

Une personne **sans** handicap gagne plus d'argent.

Parfois le salaire de la personne handicapée augmente.

Alors l'AI dit : « Tu **ne** reçois **plus** de rente ».

Alors la personne handicapée gagne moins d'argent.

3. Des solutions

Emmanuelle et Théodule proposent 2 solutions :

1. L'AI compense le salaire.
2. Les entreprises engagent des personnes handicapées.

1. L'AI compense le salaire

Cela veut dire :

L'AI donne la rente à l'entreprise.

La personne handicapée reçoit le même salaire que les personnes **sans** handicap.

2. Les entreprises engagent des personnes handicapées

Beaucoup de personnes handicapées veulent travailler dans une entreprise.

Les entreprises disent souvent non.

Les entreprises doivent donner une chance à la personne handicapée.

Alors la personne handicapée peut montrer ses capacités.

Avoir des capacités veut dire :

Avoir des compétences pour faire un bon travail.

L'entreprise peut utiliser la période d'essai.

La **période d'essai** donne du temps pour décider.

Après, la personne handicapée et l'entreprise décident :

- On veut travailler ensemble.
- On **ne** veut **pas** travailler ensemble.

Informations sur les autrices et l'auteur



Emmanuelle Raths et Théodule Gachet
travaillent à la Fondation Foyer Handicap,
dans le canton de Genève.

Géraldine Ayer travaille au
Centre suisse de pédagogie spécialisée.

Les droits des personnes handicapées

De Saphir Ben Dakon, Barbara Egloff et Martina Schweizer

Ces 3 personnes ont parlé des droits des personnes handicapées en Suisse.

Un **droit** est quelque chose qui est permis.

On **ne** peut **pas** interdire un droit.

Le droit de décider

Chaque personne a le droit de décider soi-même.

Par exemple : décider du but dans sa vie.

On appelle cela l'autodétermination.

Chaque personne a le droit de choisir comment elle veut vivre.

Les personnes handicapées aussi.

C'est valable partout.

Par exemple :

- Choisir sa maison.
- Choisir son travail.
- Choisir ses loisirs.
- Choisir son école.

7

Certaines personnes ont besoin d'aide

Les personnes handicapées ont parfois besoin d'aide.
Par exemple, un accompagnant les aide à cuisiner.

Les personnes handicapées ont le droit
de décider elles-mêmes qui les aide et comment.

Dans le canton de Zurich

Dans le canton de Zurich,
il existe une loi sur l'autodétermination.

La loi dit :

Les personnes handicapées décident elles-mêmes.

Par exemple, j'ai besoin d'aide à la maison.

Je choisis :

- Je veux de l'aide pour vivre dans un appartement
- Je veux de l'aide pour vivre dans une institution.

La loi **n'est pas** toujours respectée.

Cela veut dire :

Des personnes décident pour les personnes handicapées.

Les personnes handicapées doivent décider elles-mêmes.

Elles savent comment c'est de vivre avec un handicap.

Les personnes **sans** handicap doivent écouter les personnes handicapées.
Alors les personnes **sans** handicap comprennent :
Un handicap ce **n'est pas** grave.

Alors, la société devient inclusive.

Informations sur les autrices



Saphir Ben Dakon est experte en inclusion et en communication.

Martina Schweizer est directrice de la Conférence des personnes handicapées du canton de Zurich.

Barbara Egloff est vice-directrice du Centre suisse de pédagogie spécialisée.

Accessibilité et CFF

De Esther Buchmüller, Noëlle Fetzler, Walter Hohl, Robin Morand et Raphaël de Riedmatten.

Ces 5 personnes ont parlé de :
L'accessibilité des transports publics.

La loi dit que tous les transports doivent être **accessibles**.

Accessible veut dire :
Toutes les personnes peuvent prendre le bus et le train de manière autonome.

Les transports et les gares pas accessibles

Des personnes ont une mobilité réduite.
Elles ont de la peine à se déplacer.
Elles utilisent une aide pour se déplacer.
Par exemple :

- Une chaise roulante.
- Des cannes.

Les trains et les gares doivent être accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Parfois les gares ou les trains **ne** sont **pas** accessibles.

Par exemple :

- Dans des gares suisses, il y a seulement des escaliers.
Pour certaines personnes à mobilité réduite,
utiliser les escaliers seuls
c'est impossible.
- Des trains ou des bus ont une marche à l'entrée.
Pour les personnes à mobilité réduite,
entrer dans ces trains ou ces bus
c'est impossible.

Comment rendre les transports publics accessibles ?

Les CFF **rénovent** ces gares.

Cela veut dire :

Ces gares sont modifiées.

Les CFF font plusieurs choses
pour rendre accessible les gares et les trains.

Voici 3 exemples :

1. Construire des rampes et des ascenseurs.
2. Aider les personnes à accéder aux gares et aux trains.
3. Informer les passagers.

1. Construire des rampes et des ascenseurs

Les rampes et les ascenseurs rendent les gares accessibles.

Le but c'est :

Tout le monde peut prendre les transports publics **sans** demander de l'aide.

Alors tout le monde est autonome.

Les rampes utilisent beaucoup de place.

Quand ce **n'est pas** possible de construire une rampe, on construit un ascenseur.

Alors la gare devient accessible.

2. Aider les personnes à accéder aux gares et aux trains.

Quand la gare ou le train **n'est pas** accessible, on peut demander de l'aide pour prendre le train.

Pour demander de l'aide, on doit contacter :

Le centre de contact handicap des CFF.

Le centre aide les personnes handicapées.

Par exemple :

- Pour entrer dans le train.
- Pour aller à la gare.

3. Informer les passagers

Les CFF ont construit des panneaux d'affichage.

Ces panneaux sont sur les quais.

Sur ces panneaux on voit :

Dans quel wagon aller avec une chaise roulante
ou avec une canne.

Dans ces wagons il y a aussi des toilettes accessibles.

Écouter l'avis des personnes handicapées

Des personnes connaissent très bien l'accessibilité.

Par exemple, les personnes avec une mobilité réduite.

Il faut demander des conseils à ces personnes
pour rénover les gares, les trains ou les bus.

Informations sur les autrices et les auteurs



Raphaël de Riedmatten est le directeur d'Agile.

Esther Buchmüller travaille aux CFF.

Elle est la responsable de l'accessibilité et de l'inclusion.

Walter Hohl travaille aux CFF.

Il est expert en accessibilité.

Noëlle Fetzer et Robin Morand travaillent au Centre suisse de pédagogie spécialisée.

